



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Première Commission

2^e séance

Jeudi 9 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Nkgowe (Botswana)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, j'adresse une sincère et chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participent aux débats de la Première Commission, à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres pour le privilège et l'honneur qu'ils ont conférés à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cet important organe de l'Assemblée générale. Je suis honoré et je suis profondément reconnaissant à tous les membres de la confiance qu'ils ont placée en moi.

Qu'il me soit permis de dire combien je suis sensible aux aimables paroles que le représentant du Bélarus, l'Ambassadeur Sychou, a prononcées à mon égard lorsqu'il a présenté à l'Assemblée ma candidature au poste de Président de la Première Commission. Je souhaite exprimer, au nom de tous les membres de la Commission et en mon nom propre, nos félicitations à l'Ambassadeur Sychou pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant les délibérations de la Première Commission à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Au moment où je prends mes fonctions en tant que Président de cet organe, c'est une très grande satisfaction pour moi de savoir que je peux compter sur la coopération

de l'ensemble des membres de la Commission, ainsi que sur l'expérience précieuse et les profondes connaissances du Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, M. Jin Yongjian, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Prendergast, du Directeur du Centre pour les affaires du désarmement, M. Davinic, et du Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-Chung, et ses collègues du Secrétariat, qui contribueront grandement au succès de nos travaux.

Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne l'élection des membres du Bureau, je tiens à informer la Commission que les consultations entre les groupes régionaux concernés se poursuivent. Je propose que la Commission aborde cette question ultérieurement.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des membres sur le document A/C.1/52/1 contenant une lettre datée du 19 septembre 1997 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale et dans laquelle il m'informe que l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Première Commission 22 points de l'ordre du jour pour examen.

Conformément à la pratique établie, la Première Commission n'aborde son travail de fond qu'une fois terminé le débat général en séances plénières de l'Assemblée générale. En outre, pour assurer l'efficacité des délibérations et réduire les dépenses, le Président de l'Assemblée générale a demandé que toutes les grandes commissions achèvent leurs travaux au plus tard le 28 novembre 1997.

À la suite d'une série de consultations officielles intensives que j'ai eues avec nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux, et compte tenu du temps qui nous est imparti, je souhaiterais proposer un programme de travail et un calendrier qui figurent dans le document A/C.1/52/CRP.1. Ce programme de travail et ce calendrier, comme les membres le savent, ont été examinés et acceptés *ad referendum* au cours de la réunion officielle de la Commission tenue le mardi 7 octobre. J'espère que la Première Commission sera en mesure de les approuver aujourd'hui. Pour arriver à cette proposition, je me suis inspiré de la pratique et des précédents établis au cours des dernières années, qui, je crois, ont permis à la Première Commission de conduire ses travaux de la manière la plus efficace et la plus économe possible. En conséquence, les délégations constateront que l'examen des points inscrits à l'ordre du jour est réparti en deux phases : premièrement, les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, c'est-à-dire les points 62 à 82 de l'ordre du jour; et, deuxièmement, le point 83 de l'ordre du jour, intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission».

De plus, je tiens à attirer l'attention sur le fait qu'en raison du grand nombre de points et de la complexité des questions dont la Commission est saisie, il y a une autre démarcation dans les étapes précises séparant le débat général des discussions structurées officielles portant sur des sujets précis concernant l'approche thématique adoptée sur tous ces points et l'examen des décisions à prendre sur les projets de résolution et les mesures à adopter au titre de ces points. En outre, comme par le passé, des dates limites précises ont été arrêtées pour la présentation des projets de résolution et des projets de décision au titre des deux groupes.

Comme l'indique le programme de travail et le calendrier, la Première Commission commencera sa session de fond le lundi 13 octobre par un débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, notamment les points 62 à 82 de l'ordre du jour. Au total, 10 séances, du lundi 13 octobre au vendredi 24 octobre, seront consacrées à cette partie des travaux de la Commission.

À cet égard, j'invite les délégations à bien vouloir, dans la mesure du possible, limiter leurs déclarations à 15 minutes, pour permettre à toutes les délégations qui le souhaitent de participer au débat général dans les délais très brefs qui nous sont impartis. J'invite également les délégations qui souhaitent participer au débat général à faire inscrire leurs noms sur la liste des orateurs dès que possible, afin de permettre à la Commission d'utiliser pleinement et constructivement le temps et les services de conférence dont elle dispose. En outre, il convient de noter que la date de clôture de la liste des orateurs au débat général pour tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée au lundi 13 octobre, à 18 heures.

Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre, la Première Commission tiendra des débats structurés officiels sur des sujets précis selon l'approche thématique adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Comme lors des sessions précédentes, six séances au total seront consacrées à cette étape du travail de la Commission. À cet égard, je tiens à informer la Commission que les membres du Bureau et moi-même, avec l'aide et la coopération du Secrétariat, entendons fournir bien à l'avance aux membres de la Commission les renseignements voulus sur chaque sujet et sur le temps prévu pour leur examen. Si nous achevons cette étape des travaux plus tôt que prévu, le temps ainsi épargné pourra être utilisé à d'autres étapes des travaux de la Commission — pour les consultations officielles, par exemple.

La prochaine étape de nos travaux sera l'examen des projets de résolution et les décisions y relatives. La date limite pour la présentation des projets de résolution sur toutes les questions de désarmement et de la sécurité internationale a été fixée au mercredi 29 octobre à 18 heures. J'en appelle ici à la coopération des représentants pour qu'ils respectent strictement cette date. Les délégations sont vivement encouragées à présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible. En outre, il est impératif que les délégations présentent les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme dans les plus brefs délais afin que le Secrétariat puisse disposer du temps nécessaire pour préparer le document relatif aux incidences sur le budget-programme, sur lequel la Commission devra se prononcer dans les délais impartis pour sa soumission à la Cinquième Commission. À cet égard, je vous informe également que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin d'un certain temps pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de

résolution avant que l'Assemblée ne puisse se prononcer sur celui-ci.

Conformément à notre programme de travail et à notre calendrier, les lundi 3 et mardi 4 novembre, la Première Commission procédera à un échange de vues sur le point 83 de l'ordre du jour, intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission». Deux séances au total seront consacrées à cette question. La date limite pour la présentation des projets de résolution sur le point 83 est le vendredi 31 octobre à 18 heures.

Pour ce qui est de l'étape suivante des travaux de la Commission, la période du mercredi 5 au vendredi 7 novembre sera consacrée à l'examen des projets de résolution présentés au titre de tous les points de l'ordre du jour. Trois séances au total seront consacrées à cette étape des travaux de la Commission.

Enfin et surtout, du lundi 10 novembre au mardi 18 novembre, la Première Commission se prononcera sur tous les projets de résolution présentés au titre des points de son ordre du jour. Neuf séances au total suffiront, je crois, pour cette phase de nos travaux.

Compte tenu du programme de travail et du calendrier ainsi proposés, et que je viens de vous exposer brièvement, la Première Commission devrait pouvoir, dans les délais que j'ai indiqués, achever l'examen des points qui lui ont été renvoyés par l'Assemblée générale. J'espère sincèrement que ce programme de travail et ce calendrier, qui ont été formulés après les consultations qui s'imposaient et en suivant les précédents, recueilleront l'approbation des membres de la Commission.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Première commission adopte le programme de travail et le calendrier publiés sous la cote A/C.1/52/CRP.1.

M. Parnohadiningrat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider cette importante Commission. Vous pouvez être assuré de la pleine coopération de ma délégation.

En ce qui concerne le programme de travail et le calendrier proposés, Monsieur le Président, si je vous ai bien compris, vous proposez que le temps que nous aurons économisé lors de l'examen d'un ou de deux points prévus au titre du programme de travail proposé soit consacré à d'autres activités. Ma délégation pense qu'il serait préférable de consacrer le temps que nous aurons ainsi économisé

à des consultations informelles au sein de chaque groupe politique ou régional, ou entre les groupes politiques et les groupes régionaux. Ces groupes pourront examiner ou négocier de nombreuses questions — entre autres, les projets de résolutions pouvant être soumis à la Commission par des groupes de pays ou des pays à titre individuel. Par conséquent, le temps économisé devrait être consacré à des consultations informelles entre les groupes qui souhaitent les mener.

Par ailleurs, en ce qui concerne le temps qu'il convient de consacrer à l'examen des projets de résolution et à la décision sur ces projets de résolution au titre de tous les points de l'ordre du jour, nous notons que vous proposez que la Commission ait la possibilité, du mercredi 5 au vendredi 7 novembre, d'examiner tous les projets de résolution. De l'avis de ma délégation, peut-être serait-il nécessaire de prévoir davantage de temps pour l'examen de tous les projets de résolution ayant été présentés. Je propose donc que l'examen de ces projets de résolution commence le mercredi 5 novembre pour s'achever le mardi 18 novembre, et que l'on prenne une décision sur les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour entre le mercredi 19 novembre et le vendredi 21 novembre. De cette manière, la Commission pourrait, si besoin est, travailler jusqu'au 21 novembre.

L'une des raisons pour lesquelles ma délégation fait cette proposition est que cette année, l'Assemblée générale doit aborder une question très importante, à savoir la question de la réforme. Certes, ma délégation n'entend pas proposer que la Première Commission se saisisse de cette question. Mais les petites délégations pourraient peut-être, grâce au temps ainsi économisé, assister aux séances qui seront convoquées par le Président de l'Assemblée générale pour traiter des questions de la réforme proposée par le Secrétaire général. Aussi, outre la nécessité pour tous les groupes de se consulter ou de mener des consultations dans leur sein, faudrait-il également prévoir largement du temps pour que les petites délégations participent aux travaux de l'Assemblée générale, qui a pour tâche de traiter de la question de la réforme. En bref, je voulais attirer votre attention sur la nécessité de donner à la Première Commission amplement le temps de travailler pendant cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation prenant pour la première fois la parole, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence de notre Commission, et de réaffirmer combien ma délégation est prête à collaborer de façon constructive aux travaux

de la Commission afin que notre session soit menée à bon terme.

Ma délégation, Monsieur le Président, aimerait avoir une précision quant aux observations formulées à propos des phases de nos travaux qui se termineraient plus tôt que prévu. À supposer que nous terminions nos débats sur un point en prenant de l'avance, pourrions-nous utiliser le temps que nous aurions ainsi économisé pour avancer dans nos travaux sur d'autres questions en suspens, ce qui signifierait que la session de la Commission se terminerait avant le 18 novembre? C'est la première question sur laquelle ma délégation souhaiterait des éclaircissements.

Si c'est ainsi que nous l'entendons, ma délégation, à l'instar de la délégation indonésienne, estime que nous devrions faire preuve d'une plus grande souplesse pour donner à toutes les délégations le temps de se consulter sur les divers projets de résolution dont la Commission est saisie, ce qui éviterait de nous limiter à un calendrier rigide qui pourrait nous obliger à hâter l'examen de questions spécifiques. La plupart d'entre nous ici présents savent que des débats sont menés simultanément sur une des principales questions de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, et quelques délégations ont demandé que pendant que ces débats se poursuivent hors de la Première Commission, on évite que ces travaux ne coïncident avec ceux des autres Commissions.

Même si nous comprenons qu'en tentant de satisfaire à ces exigences, des difficultés pourraient surgir sur le plan pratique, ma délégation estime qu'il faudrait donner une plus grande marge de manoeuvre aux travaux de la Première Commission pour nous permettre d'examiner en détail tous les points figurant à notre ordre du jour.

M. Manickam (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection. Vous pouvez être assuré que ma délégation entend coopérer avec vous et qu'elle vous appuiera dans les efforts que vous déploierez pour veiller à ce que les travaux de la Commission pendant cette session se déroulent de manière harmonieuse et qu'ils soient couronnés de succès.

En ce qui concerne le programme de travail, je sous-cris à la plupart des remarques faites par les deux derniers intervenants. Réserver pour d'autres séances le temps qu'a rendu disponible l'absence d'orateurs risque de tout compliquer. L'expérience de l'année dernière montre que les dates limites pour la présentation des projets de résolution pour examen ou décision devraient être fixées de manière plus

souple. Nous demandons que les dates limites ne fassent l'objet d'aucun changement ou de réaménagement.

Deuxièmement, si les séances sont écourtées, nous devrions mettre à profit le temps rendu disponible aux fins des consultations officieuses.

Enfin, même si nous nous efforçons d'achever nos travaux le 18 novembre, nous aurons peut-être besoin d'utiliser les trois jours restants de cette semaine. Ceci doit être pris en considération, étant donné le grand nombre de projets de résolution que nous aurons probablement à examiner.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai dûment pris note des commentaires qui ont été faits jusqu'à présent. Je voudrais faire remarquer qu'en partie, la raison pour laquelle nous envisageons de réserver le temps non utilisé en séance à des consultations officieuses, a précisément trait à la question évoquée par le représentant de l'Indonésie, à savoir la réforme de l'ONU. Le Président de l'Assemblée générale a décidé que, lorsque l'Assemblée examine des questions relatives à la réforme en plénière, les Première, Deuxième et Troisième Commissions ne devraient pas tenir de réunion afin que tous les membres puissent participer à la séance plénière. Si ce n'est pas possible, nous pourrions alors diviser ce temps : la Commission pourrait se réunir de 10 heures à 11 heures pour permettre aux membres d'assister ensuite à la séance plénière. C'est pourquoi nous pourrions avoir besoin du temps non utilisé pour tenir des consultations officieuses : précisément parce que nous pourrions être amenés à interrompre ainsi nos travaux.

Je conviens néanmoins avec la représentante du Mexique qu'il faut être aussi souple que possible. Notre intention étant bien sûr d'achever nos travaux le 18 novembre, mais, au cas où nous n'y parviendrions pas, notre calendrier sera prolongé jusqu'au 21 novembre. Cette possibilité a déjà été envisagée.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Lin Kuo-Chung, Secrétaire de la Première Commission (*interprétation de l'anglais*) : Après avoir entendu les remarques faites par certains représentants, je voudrais évoquer les points suivants. Comme les membres le savent, l'Assemblée générale a adopté certains arrangements, voire des règles, qui entreront en vigueur l'année prochaine. Toutefois, la Première Commission et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) vont appliquer certaines de ces règles

cette année; ces deux commissions ne se réuniront pas simultanément en vue de permettre aux petites délégations d'assister aux réunions des deux Commissions.

Par ailleurs, comme les membres le savent, il y a six grandes Commissions, mais seulement cinq grandes salles de conférence; c'est pourquoi il importe de prévoir un arrangement entre les différentes Commissions pour l'organisation des séances. En effet, la règle générale veut qu'aucune grande commission ne tienne plus de sept séances par semaine et que les dates et le nombre des séances soient fixés par la Section de la planification et du service des séances. Toute modification risquerait de perturber les arrangements pris pour les autres Commissions.

Enfin, en ce qui concerne la dernière semaine, pendant laquelle la Commission se prononcera sur des projets de résolution, les membres savent que seules trois salles de conférence sont équipées de tableaux de vote électroniques. C'est pourquoi il importe de trouver une formule pour assigner ces salles aux Commissions qui doivent se prononcer sur des projets de résolution. Il est très difficile de modifier le calendrier prévu pour la dernière semaine étant donné que nous devons nous prononcer sur des projets de résolution qui nécessitent d'utiliser les tableaux de vote.

J'espère que les délégations tiendront compte de ces remarques.

M. King (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays se félicite, Monsieur le Président, de vous voir présider cette Commission; vous pouvez être assuré de la pleine coopération de ma délégation au cours de cette session.

Je voudrais d'abord répondre à certains commentaires, puis aux remarques de M. Lin. Premièrement, les États-Unis approuvent sans réserve le calendrier des séances et le programme de travail que le Secrétariat a proposés à la Première Commission. Le calendrier prévu devrait, je crois, nous aider à surmonter toutes les pressions dues aux opinions contradictoires eu égard aux autres réunions, à la taille des délégations et aux restrictions financières. Nous espérons qu'il sera possible de maintenir ce calendrier des séances.

Je comprends qu'une plus grande souplesse est nécessaire, et que nous pourrions avoir à en faire preuve. Mais celle-ci pourrait aller dans les deux sens. On a fait observer que nous aurions probablement besoin de quelques jours

supplémentaires pour terminer nos travaux. Je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Tout d'abord, je pense que ces jours supplémentaires seraient très onéreux, compte tenu des ressources qui seraient nécessaires pour poursuivre les travaux de la Première Commission au-delà de la date qui a déjà été généralement convenue. Il se pourrait également qu'il soit nécessaire de tenir simultanément des séances avec d'autres Commissions qui avaient prévu de se réunir pendant les trois derniers jours de la semaine du 17 novembre, ce qui ajouterait de nouvelles contraintes financières pour le Secrétariat.

Troisièmement, la session de la Première Commission qui durait cinq semaines ces dernières années, est déjà plus longue que d'habitude. Les deux jours supplémentaires qui ont été ajoutés cette année vont, à mon avis, au-delà de la norme habituelle.

Nous avons déjà fait la preuve que nous pouvions accomplir nos travaux en une période de cinq semaines. Je pense donc que les deux jours supplémentaires seraient plus que suffisants pour conduire d'éventuelles négociations.

En ce qui concerne l'économie de réunions susceptible d'être réalisée au début de la session, elle pourrait peut-être permettre de raccourcir la session de la Première Commission qui pourrait alors prendre fin le vendredi 14 novembre, dans la mesure où nous pourrions accélérer nos travaux. Cela représenterait, naturellement, une économie appréciable en termes de temps, de ressources et de contraintes. Ainsi, d'autres réunions pourraient être programmées à la place des deux séances des 17 et 18 novembre qui seraient supprimées. Telles sont mes observations en ce qui concerne l'organisation du travail.

Monsieur le Président, puis-je vous poser une question ayant trait à un sujet connexe : les procès-verbaux des séances de la Première Commission seront-ils reproduits *in extenso* ou s'agira-t-il de procès-verbaux analytiques?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les comptes rendus seront reproduits *in extenso*.

M. Parnohadiningrat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Si j'ai bien compris, nous pourrions utiliser le temps économisé pour des consultations de groupes. J'ai écouté attentivement la suggestion d'une délégation selon laquelle le temps économisé pourrait permettre de raccourcir la session de notre Première Commission. Je continue de penser que nous aurons peut-être besoin de plus de temps pour des consultations. Ainsi, le temps économisé ne devrait pas servir à raccourcir la session.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je comprends les préoccupations exprimées, mais je pense que le calendrier des séances tel que prévu devrait être suffisant pour nous permettre de mener à bien nos travaux. Comme je l'ai dit précédemment, nous agirons avec autant de souplesse que possible. Mais si nous pouvons finir avant la date prévue, ce sera bien ; il ne devrait y avoir aucun problème sur ce point. Nous essaierons d'arranger au mieux les délégations.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous féliciter de votre élection au poste de Président de la Première Commission. Nous vous assurons de notre soutien et de notre coopération.

J'ai une précision à demander au Secrétaire. J'aimerais savoir combien de séances la Première Commission a consacrées au débat général l'année dernière?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le Secrétaire de la Commission à répondre à cette question.

M. Lin Kuo-Chung, Secrétaire de la Commission (*interprétation de l'anglais*) : La répartition des séances est la même que celle de l'année dernière. Il en est de même en ce qui concerne le nombre total de séances. Donc, les délégations prendront note que si nous annulons des séances cette année, alors, et pour se conformer aux statistiques, le nombre de séances programmées pour l'an prochain sera identique à celui de la présente session. Cela signifie que nous aurons un calendrier plus réduit que celui programmé cette année. C'est pourquoi je suggérerais que les délégations n'envisagent pas l'annulation de séances, mais plutôt d'utiliser ce temps d'une façon ou d'une autre. Peut-être aurons-nous une séance d'une heure qui sera suivie d'une réunion de groupes régionaux ou de consultations à propos d'un projet de résolution, ou autres.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour dire combien nous sommes heureux de vous voir à la présidence en tant que représentant de l'Afrique. Nous vous souhaitons tout le succès possible pour la présente session.

Je voudrais revenir sur la question de la souplesse car M. Lin a dit qu'il avait été convenu que la Première et la Quatrième Commissions ne se réuniraient pas plus de sept fois par semaine. Or, en regardant le programme j'ai constaté qu'au cours d'une seule semaine — celle du 10 au 14 novembre —, nous aurons sept séances. Pour ce qui est de la souplesse si, à un certain moment, les travaux de la

Commission l'exigent, je pense que le Secrétariat devrait faire en sorte de faire passer le nombre de séances de cinq à sept. Pour certaines semaines nous n'avons que quatre séances, pour d'autres semaine cinq, pour une autre semaine, sept. Nous pourrions également envisager de prolonger nos travaux jusqu'au 21 novembre si c'est nécessaire. Je suis tout à fait d'accord, Monsieur le Président, avec votre notion de souplesse, mais j'espère que cette souplesse ira dans les deux sens : d'une part, en ajoutant des séances, à un moment donné si cela se révèle nécessaire, dans le cadre du calendrier qui nous est fixé; d'autre part, si nous ne pouvons terminer le 18 nous pourrions prolonger jusqu'au 21 novembre ou tenir des séances de nuit, ou envisager toute autre solution de façon à terminer nos travaux dans les limites du budget alloué et dans le cadre que M. Lin nous a présenté.

Compte tenu de tous ces éléments, nous sommes, Monsieur le Président, d'accord avec votre proposition concernant le plan de travail de la Première Commission. De nouveau je vous souhaite les meilleures chances.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je dois faire quelques observations au sujet de la souplesse. Je voudrais éviter toute séance de nuit. J'ai dit que nous allions essayer de terminer nos travaux le 18 novembre. Tel doit être notre objectif. Si nous devons aller jusqu'au 21 novembre, ce serait vraiment parce que nous n'aurions pu nous mettre d'accord sur un sujet ou un autre. Mais nous devons nous efforcer de terminer le 18 novembre.

À ce stade, je pense que le programme de travail et le calendrier sont acceptables par la Commission. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Première Commission adopte le programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/52/CRP.1

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire maintenant l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, y compris celles incluses dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale.

Afin d'utiliser pleinement le temps et les services de conférences mis à la disposition de la Commission, je voudrais, avec votre coopération et votre appui, commencer les séances à 10 heures et à 15 heures précises et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement. J'insiste particulièrement sur l'importance de la ponctualité pour assurer

une organisation efficace et méthodique de nos travaux et permettre à l'Organisation de réaliser des économies.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission, qui va faire une déclaration.

M. Lin Kuo-Chung, Secrétaire de la Première Commission (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur les points suivants concernant l'organisation des travaux.

Premièrement, l'Assemblée a décidé, une fois encore, de s'écarter, durant la présente session, de la règle selon laquelle un quart des membres doivent être présents pour qu'une réunion d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse commencer. L'Assemblée générale a fait cette recommandation en pensant qu'un tel écart à cette règle n'entraînerait aucune modification permanente des dispositions pertinentes des règles 67 et 108 du Règlement intérieur traitant de l'ouverture des séances et soulignant que la majorité des membres est requise pour la prise de toute décision.

Deuxièmement, selon le programme de travail et le calendrier, la liste des orateurs du débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera fermée mardi, le 13 octobre, à 18 heures. Plusieurs délégations ont déjà exprimé leur intention de participer au débat général; le Secrétariat en a pris note. Je demande instamment aux délégations désirant participer au débat général de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussitôt que possible, ce qui permettra à la Commission d'utiliser au maximum le temps et les installations de conférence dont elle dispose. À cet égard, on demande aux délégations de fournir au fonctionnaire des conférences au moins 30 copies de toutes les déclarations préparées aux fins des services de conférence.

Troisièmement, en ce qui concerne la soumission de projets de résolution, je demande aux délégations de noter que les projets de résolution, les amendements et les noms de leurs auteurs devraient être communiqués au Secrétariat par écrit pour assurer leur exactitude et pour éviter tout malentendu. Les demandes d'utilisation des salles de conférence pour les réunions de groupe devraient également être soumises par écrit, aussitôt que possible, de façon à ce que les arrangements nécessaires puissent être pris à temps.

Quatrièmement, j'aimerais attirer l'attention des membres sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, et en particulier sur ses dispositions relatives aux explications de

vote et au droit de réponse, en l'occurrence ses paragraphes 6, 7 et 8, qui portent sur ces sujets.

Cinquièmement, j'attire l'attention de la Commission sur le document A/C.1/52/INF.1, qui sera distribué lundi, le 13 octobre. Ce document contiendra la liste, pour information et pour référence, de tous les documents dont la Première Commission a été saisie en date du 3 octobre 1997. Cette liste sera mise à jour au besoin pendant la session.

Sixièmement, on demande aux délégations de bien vouloir communiquer dès que possible au Secrétariat la liste des membres de leurs délégations à la Première Commission, pour permettre au Secrétariat de distribuer la liste des membres de la Commission dans les plus brefs délais.

Septièmement, j'attire l'attention des membres sur le fait que le Comité des conférences, à sa session de fond de 1996, a examiné la question des transcriptions non éditées qui ont été utilisées pour la première fois pendant la trente-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 1996. Pendant le débat sur cette question, on a conclu que, bien que ces transcriptions ne représentent pas la solution idéale, elles pourraient être distribuées et corrigées plus rapidement que les procès-verbaux et les comptes rendus analytiques et qu'elles apparaissent comme une mesure acceptable et rentable. On a estimé qu'il serait utile de disposer d'une analyse exhaustive du coût des procès-verbaux écrits et des transcriptions non éditées. D'autre part, on a également exprimé des doutes quant aux avantages des transcriptions non éditées, qui continuent d'être utilisées à titre expérimental à Vienne. Les délégations n'avaient cependant pas encore fait de recommandations sur les changements en matière de procès-verbaux. Cependant, on a estimé qu'il serait utile d'informer les organes ayant droit aux comptes rendus écrits des économies qui pourraient être réalisées par l'utilisation de transcriptions non éditées, et les encourager à demander de telles transcriptions pour une séance, à titre expérimental, à titre de complément de leurs procès-verbaux habituels. Le Secrétariat a assuré le Comité des conférences qu'une telle expérience pourrait être imputée aux ressources existantes. À ce stade, le Président du Comité des conférences a été informé par le Secrétariat que le coût théorique d'un procès-verbal, d'un compte rendu analytique et d'une transcription non éditée s'élèvent à 14 900 dollars, 6 976 dollars et 2 600 dollars, respectivement. Les transcriptions non éditées seraient donc l'option la plus économique.

Le Comité des conférences a demandé à son Président d'inviter les organes intergouvernementaux concernés à

examiner la possibilité de demander au Secrétariat de publier la transcription non éditée d'une séance pour fins de comparaison en vue du possible remplacement des comptes rendus habituels par ces transcriptions. Par conséquent, la Première Commission, à sa session d'organisation du 9 octobre 1996, tel que proposé par le Président de sa cinquante et unième session, a décidé de sélectionner sa huitième séance, qui s'est tenue vendredi le 18 octobre à 15 heures, pour permettre, à titre expérimental, au Secrétariat de diffuser une transcription non éditée de cette séance pour comparaison.

À cet égard, j'informe les membres que la transcription non éditée de cette séance de la Première Commission a été transmise par le secrétariat de la Commission après la fin des travaux de cette session de la Première Commission. Aucune décision n'a donc été prise par la Commission.

La transcription non éditée de la huitième session de la Première Commission, tenue le 18 octobre 1996, a déjà été distribuée aux membres de la Commission. Je demande instamment aux membres de la Commission de bien vouloir examiner le texte non édité et de me transmettre leurs commentaires dès que possible, mais au plus tard le 31 octobre 1997, afin de déterminer si la Commission devrait continuer sa pratique, comme dans le passé, et utiliser les procès-verbaux habituels ou, à l'avenir, leur substituer des transcriptions non éditées de ses procédures. La position de la Commission sera communiquée en conséquence au Président du Comité des conférences.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La Commission commencera ses travaux de fond, comme prévu, lundi le 13 octobre, à 10 heures précises.

La séance est levée à 11 heures.